

ASSEMBLÉE NATIONALE12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 359

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 68 par les mots :

« prévu au 1° du II de l'article L. 6132-2 du même code dans sa rédaction résultant de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.